

## Procédure mise en œuvre par la commune de FILLIÈRE pour pourvoir ses emplois permanents

Emploi devenant **vacant** ou créé par délibération

**Publication** de l'avis de vacance, d'un descriptif des missions du poste, des qualifications attendues, et le cas échéant du fondement juridique permettant le recrutement par voie contractuelle, systématiquement sur [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr) et sur le site internet de la commune [www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)  
+ selon les postes, publication sur les réseaux sociaux spécialisés

**Date limite** de candidature (précisée dans la fiche descriptive) fixée à un mois minimum après la date de publication de l'offre, sauf urgence

**Courriel accusant réception** de sa candidature, adressé à chaque candidat sous 2 jours ouvrés

*Pour les recrutements sur le fondement de l'art. 3-3 2° de la loi n°84-53, constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire*

**Rejet des candidatures irrecevables** (ne correspondant pas aux conditions réglementaires de recrutement des agents publics) ou dont le profil ne correspond pas à celui recherché, par courrier ou courriel

**Convocation** des candidats présélectionnés à un ou plusieurs entretien(s), en présence *a minima* du responsable hiérarchique de l'agent recruté et d'un ou plusieurs autres représentants de l'autorité territoriale. Entretien(s) en visioconférence et/ou en présentiel, au choix de l'autorité territoriale

Transmission d'une fiche d'information sur les **obligations déontologiques des agents publics** à chaque candidat non fonctionnaire  
+ selon les postes, passage éventuel de tests

*Étape facultative pour les contrats de remplacement (article 3-1 loi n°84-53) d'une durée inférieure à 6 mois*

**Information des candidats non retenus**, par courrier ou courriel

**Information du candidat retenu**, par téléphone, courrier ou courriel

**Recrutement** de l'agent  
Si recrutement par voie contractuelle, fondement juridique tel que prévu dans le descriptif initial